



BULLETIN MUNICIPAL 1ER SEMESTRE 2022
SAINT JULIEN SUR GARONNE





Chères Saint Juliennes,
Chers Saint Juliennois,

Après la crise sanitaire que nous avons subie, voici une nouvelle période difficile pour chacun d'entre nous : la canicule. Les consciences doivent s'éveiller sur les risques climatiques et leurs conséquences inexorables sur l'avenir de notre planète et les répercussions sur la vie de chacun d'entre nous. La nature va reprendre ses droits sur nos modes de vie.

Nouveau lotissement : L'OREE DU PARC

La commune avait gelé depuis 2012 l'état d'avancement de ses constructions afin de se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Pour une collectivité de notre strate, il est à mettre en évidence que ST JULIEN/GARONNE a bien maîtrisé son développement foncier. Lors de la révision du PLU en 2020 et lors de l'étude du schéma d'assainissement collectif, il a été décidé d'accorder un permis d'aménager pour un lotissement de 37 lots sur la route de Cazères. Les premiers coups de pelle ont eu lieu et nous allons accueillir prochainement un nouveau flux de population.

Après maintes rencontres avec le Conseil Département, les travaux de réalisation du plateau surélevé sur la route de Cazères sont enfin achevés. Afin de tenter de sécuriser la traversée du centre bourg, une zone à 30 a été instaurée. La sécurisation de la route de Lavelanet est en cours. En ce qui concerne la route de Carbonne, la commune étudie avec le Département des travaux réalisables tant en matière sécuritaire que budgétaire. La municipalité est soucieuse des risques provoqués par l'inconscience de certains conducteurs et met tout en œuvre pour améliorer la sécurité de ses concitoyens.

Dans un tout autre registre, vous avez pu apercevoir en quittant le village et en vous dirigeant vers Rieux, l'installation d'un distributeur de produits locaux. La municipalité a tenté, à quatre reprises, de favoriser l'installation de marchés de plein vent. Cette initiative n'ayant pas abouti, il a été opté pour la mise en service d'un distributeur automatique qui évoluera en fonction des saisons et des offres locales.

Enfin notons, après la période COVID, le retour des réjouissances locales : repas de quartier organisé par les ST JULIEN DE France, retraite aux flambeaux de l'APE PARENTS MOTIVES, côte à l'os et fête locale que nous offrons avec toujours autant d'engouement les bénévoles des associations communales que je remercie pour leur implication.

Pour terminer, une petite pensée pour nos petits administrés qui vont reprendre le chemin de l'école prochainement et à qui je souhaite une belle rentrée qui verra le retour du traditionnel petit déjeuner offert par la commune.

Le Maire
Patrick LEFEBVRE

Edito du Maire
Conseil Municipal

LES ASSOCIATIONS

- Body-Sculpt
- Ten'Danse
- Comité des Fêtes
- Les Saint-Julien de France

INFOS PRATIQUES

- Carte d'Identité
- Recensement
- Déchetterie
- Alertes dépôts : sauvage et poubelle
- Location Salle des Fêtes
- Médiathèque municipale
- Agence Postale
- Travaux
- Distributeur de Produits locaux
- Cimetière
- Divers



Merci aux Associations d'avoir rédigé leurs articles

Le Conseil Municipal



Une Equipe Dynamique et Conviviale

Mr LE MAIRE

Mr Patrick LEFEBVRE

PREMIER ADJOINT

Olivier CORNET

(Urbanisme, Agriculture, Logement)

DEUXIEME ADJOINT

Cyril MASSIP

(Voirie - Travaux)

Les Conseillers municipaux

Jean-Pierre BENAC (représentant SDEHG & SMEA 31),

Christian LASSERRE (Représentant SDEHG & SMEA 31)

Eric MASCARAS (en charge de la Sécurité Routière),

Isabelle BRESSAC (en charge de la communication),

Christophe MESTRE (en charge de la Communication),

Sonia COUDOURNAC (en charge du Péri-scolaire),

Vanessa ROUSSET (en charge du Péri-scolaire),

Corinne DA SILVA (en charge du Patrimoine),

Stéphane VIGNES (en charge de la Jeunesse et des Sports),

Francis FILHOS (en charge des Associations)

Marie VILA (en charge des Associations)

Diane ZIMMERMANN (en charges des Ecoles et de la Médiathèque)

SITE INTERNET :
[HTTP://WWW.SAIN TJULIENSURGARONNE.FR](http://www.saintjuliensurgaronne.fr)



SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. 05 61 87 61 25

accueil@saintjuliensurgaronne.fr

site : <http://www.saintjuliensurgaronne.fr>

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

Mercredi 9 h 00 - 12 h 00

Jeudi 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 19 h 00

Vendredi 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

Samedi 9 h 00 - 12 h 00



BODY-SCULPT

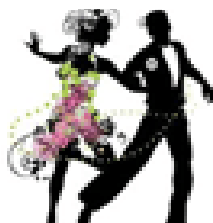
- REMISE EN FORME
- CARDIO-TRAINING
- MUSCULATION
- POWER-REVOLUTION
- NOUVEL ESPACE CROSS-TRAINING
- COACHING TRAINING PERSONNALISE ET PROGRAMME DIETETIQUE ADAPTE

DU LUNDI AU VENDREDI 10H/20H - MERCREDI 14H/20H

Tel : 06 80 15 16 99



TEN'DANSE



Le club de danse de St Julien a tenu son assemblée générale samedi 18 juin 2022 dans la joie et la bonne humeur.

Vous êtes amateur de danse de salon, ou vous voulez le devenir, le **nouveau président, Jean Vauchey**, son équipe et notre professeur, Vincent Arnault, seront heureux de vous accueillir dès la mi-septembre. Ainsi rock, salsa, cha-cha-cha, rumba et bien d'autres danses n'auront bientôt plus de secrets pour vous...

Ouverts à tous les niveaux, les cours ont lieu tous les **jeudis soirs** à la salle des fêtes et à partir de **19h 30** pour vous apprendre le rock, la salsa, le cha-cha ou la rumba dans une ambiance très conviviale.

C'est ainsi que nous avons pu danser toute l'année malgré les restrictions sanitaires et espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre.

Surveillez vos boîtes aux lettres, nous vous tiendrons informés de la date de reprise des cours.

Pour tout renseignement vous pouvez téléphoner à Jean au **06.23.06.28.24**

A bientôt

L'association Ten'Danse





**SAINT-JULIEN
EN FÊTE**
Vendredi 26 Août 2022

Soirée Bodega

Restaurationsur place à partir de 20h

Saucisse Ô mètre/frites
20€ Pour 4 personnes
1 m de saucisse & 4 verres de vin

comité des fêtes de
St Julien sur Garonne

cdfsaintjulien

**SAINT-JULIEN
EN FÊTE**
Samedi 27 Août 2022
20h - REPAS SPECTACLE
Uniquement sur réservation

Menu:
Melon / jambon
Cassoulet
Fromage
Glace
Vin rouge & Rosé

**Les
Années
BOUM**

23 € / Adulte
12 € / enfant
de 6 à 12 ans

Amenez vos couverts

Dimanche 28 Août 2022

**14h - CONCOURS DE
PETANQUE en doublette**

**17h30-22h - MOULES/FRITES
avec Bandas**

INFOS ET RÉSERVATIONS
06-62-59-27-18

comité des fêtes de
St Julien sur Garonne

Venez passer un bon moment avec nous



samedi 24 septembre 2022
16h30
à GENSAC

SPECTACLE DE VACHETTES

avec la Ganadería de «la Mecque»

organisé par les comités des fêtes de
GENSAC, SAINT-JULIEN ET SALLES SUR GARONNE

«Animations bandas»

Si le coeur vous en dit, vous pouvez former une équipe qui affrontera les vachettes de la ganadería « de la Mecque », au coeur d'une arène sécurisée et sous les yeux des 700 spectateurs attendus.

Repas et buvette sur place
Entrée payante
10€ / 5€ pour les 6-12 ans

Aïe Aïe Aïe
Attention aux
cornes !!!



**Prochain VIDE GRENIER
DIMANCHE 16 Octobre 2022**



LA COTE A L'OS à SAINT-JULIEN

18 et 19 Novembre 2022



Ca chauffe....



*Merci aux
cuistots ...*

LES ASSOCIATIONS

LES SAINT-JULIEN DE FRANCE

Cette année nous avons pu organiser avec L'Association de Chasse un repas dansant au mois d'Avril. Cet évènement a rassemblé 80 personnes, l'ambiance était au rendez-vous.

Le week-end de Pentecôte nous avons participé au rassemblement de Saint-Julien en Beaujolais, nous avons pu enfin tous nous retrouver et passer un agréable week-end arrosé !



Le 12 juin lors du repas de quartier sous le préau de l'ancienne école, nous avons rassemblé 60 personnes avec pas mal de nouveaux habitants, ce qui était Super !

Le partage et la rigolade étaient bien présents et cela a permis de passer une agréable journée.





Le Samedi 8 Octobre nous organiserons si la situation sanitaire le permet un autre repas dansant à la salle des fêtes il s'agira d'une "Fideuà" (paella aux pâtes) préparée par nos soins. Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment !

Enfin, nous avons **un projet autour de Noël** visant à organiser différents ateliers afin de préparer des décorations en bois pour décorer différents endroits de notre village.

Nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés, adultes et enfants pour nous aider à les préparer, décorer et installer. Ce Projet devrait démarrer en Septembre.

Pour organiser ces ateliers nous nous unissons avec différentes associations du village, sans oublier nos assistantes maternelles qui nous apportent leur aide et nous les en remercions. Egalement, Merci à La Mairie pour son aide.

Nous prévoyons également de faire une petite animation à l'approche de Noël en lien avec l'école de St Julien, nous vous donnerons plus d'informations à la rentrée.

Nous comptons sur votre aide selon votre temps et vos envies et idées pour nous aider, si vous souhaitez vous joindre à nous pour les ateliers vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook ou par téléphone au **0659532037** ou **0662723122** nous vous donnerons le lieu et les dates. Nous sommes preneurs de toutes les idées (pour cela une boite à idées est mise à votre disposition à l'angle de la Mairie et de la Poste), afin que vous puissiez noter vos idées et les y déposer. Nous comptons sur votre aide pour embellir notre village pour cette occasion. Nous récupérons également différents matériaux comme laine, peinture, tissu, photophores, ... qui serviront pour les décorations.

Présidente de l'association : Emilie ICART 06.59.53.20.37

Mail : icartemilie@gmail.com



CARTE D'IDENTITÉ



La mise en œuvre du plan "préfectures nouvelle génération" modifie les conditions de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en les harmonisant avec la procédure appliquée aux passeports dans un objectif de simplification et de sécurisation des procédures de délivrance.

Depuis le 7 mars 2017, les 26 communes du département de la Haute-Garonne équipées de dispositif de recueil sont seules compétentes pour recueillir les demandes de passeports et de CNI dans l'application "Titres d'identité sécurisés (TES)". Le titre sera remis par la mairie dépositaire de la demande.

Ci-dessous, la liste des communes du département, équipées de dispositif de recueil de titres d'identité et de voyage :

FRONTON, GRENADE, MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE, CASTELGINEST, L'UNION, BLAGNAC, TOULOUSE, COLOMIERS, BALMA, TOURNEFEUILLE, LANTA, PLAISANCE DU TOUCH, CUGNAUX, CASTANET TOLOSAN, SAINT-LYS, MURET, MONTGISCARD, REVEL, VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, AUTERIVE, L'ISLE EN DODON, CARBONNE, CAZERES, SAINT-GAUDENS, ASPET ET BAGNIERES-DE-LUCHON

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ; Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous souhaitez voyager avec votre CNI portant une date de fin de validité dépassée, retrouvez les recommandations sur les sites du ministère des affaires étrangères et privilégiez l'utilisation d'un passeport en cours de validité.



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

RECENSEMENT MILITAIRE

- Concerne chaque jeune Français ou Française âgé de 16 ans.
- Une fois la démarche effectuée, une attestation de recensement est délivrée.
- Ce document est indispensable pour certaines démarches administratives, comme l'inscription au BAC, notamment.
- Le Recensement citoyen en Mairie permet également de recevoir la convocation pour la JDC (Journée de Défense et Citoyenneté)
- Présenter :
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Livret de Famille
- Justificatif de Domicile

BIENTÔT 16 ans ! Pensez au recensement CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

POURQUOI ?

L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités :

PAR INTERNET :

- 1 - Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE :

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.



www.defense.gouv.fr/jdc



DECHETTERIE



**Déchetterie de Montesquieu
Volvestre**
Lieu-dit Hourtané
31310 Montesquieu Volvestre
Tél : 05 61 90 69 08

Déchetterie de Carbonne
Chemin de Nogaret
31390 Carbonne
Tél : 05 61 87 80 81

OUVERTURE AU PUBLIC :

du Mardi au Vendredi de 8h30-12h00 / 14h00-18h00

Badge

Retirer le Badge auprès du secrétariat de la Mairie pendant les heures d'ouverture
Présenter votre Carte d'identité et un Justificatif de domicile.
Le badge sera fait sur place et utilisable dès sa conception.

RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DES PARTICULIERS

Chaque usager souhaitant bénéficier de ce service doit impérativement s'inscrire et fournir à la Communauté de Communes du Volvestre la liste complète des objets qu'il souhaite déposer. Les inscriptions se font auprès des services techniques de la **Communauté de Communes** au **05 61 90 80 70** jusqu'au mercredi précédant la collecte.

Le prochain passage des encombrants aura lieu le Jeudi 17 Novembre 2022.



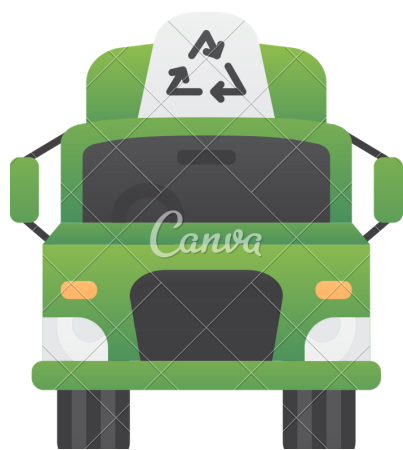
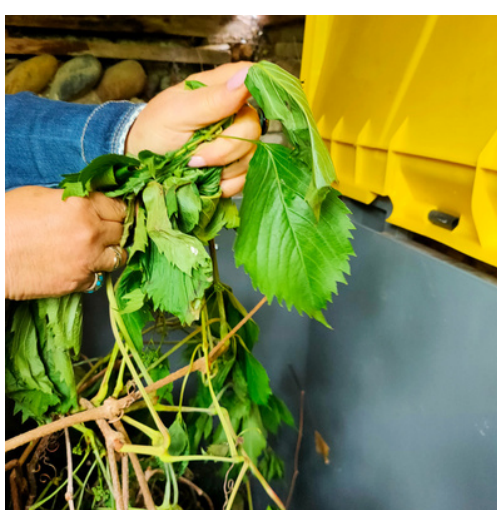
ALERTE : DÉPÔTS SAUVAGES EN BORDURE DE GARONNE

Toute personne témoin de ces dépôts est invitée à contacter la mairie.

si l'auteur du dépôt peut être identifié, et après la procédure indiquée au 1er alinéa de l'article L541-3 du code de l'environnement, le maire peut, en même temps qu'il le met en demeure, lui imposer le paiement d'une amende administrative dont il détermine le montant. Elle peut aller jusqu'à 15 000 euros.



Sur une note moins heureuse, l'ensemble du Conseil Municipal souhaitait mettre l'accent sur une recrudescence des incivilités dans notre village. Sous des formes diverses et variées, elles viennent entacher la vie de tous par le comportement d'une minorité et cela n'est pas acceptable. Dépôts sauvages, dégradation des biens publics, etc... la liste s'allonge et cela n'est plus tolérable.



INFOS PRATIQUES

LOCATION SALLE DES FETES



Suite à la séance du conseil municipal du 10 juin 2022 il a été décidé les coûts de location suivants :



Dates estivales :

du 01 mai au 15 octobre

Dates hivernales :

du 16 octobre au 30 avril

- **Mairie et Associations Communales**

Eté : Gratuit

Hiver : Gratuit

- **Habitants de la Commune et Personnel Communal**

Eté : 140 €

Hiver : 180 €

- **Associations Extérieures**

Eté : 360 €

Hiver : 400 €

- **Personnes Extérieures à la Commune**

Eté : 600 €

Hiver : 700 €



MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Place des Artistes 31220 St-Julien sur Garonne

Responsable : Diane ZIMMERMANN 06.66.04.50.04

Horaires d'ouverture

Voir les horaires sur la porte d'entrée.

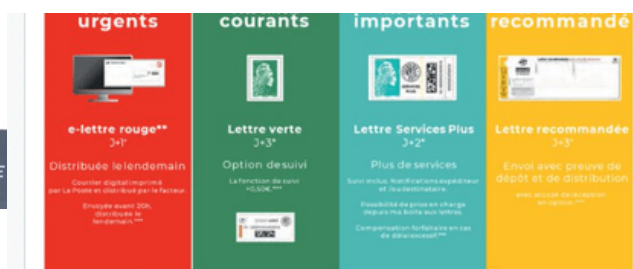


Les horaires peuvent être complétés ultérieurement

AGENCE POSTALE



Modifications timbrage à partir du 1er janvier 2023



- Envoi "urgent" : e-lettre rouge (J+1*) distribuée le lendemain si courrier envoyé avant 20 h 00
- Envoi "courant" : lettre verte (J+3*), option "suivi" par un code barre
- Envoi "important" : lettre Service Plus (J+2*), suivi inclus, notifications expéditeurs et/ou destinataires, prise en charge depuis ma boîte aux lettres possible, compensation forfaitaire en cas de délai excessif
- Envoi avec "Recommandé" : (J+3*), envoi avec preuve de dépôt et de distribution, avec accusé de réception en option
- Lettre Internationale 1.80**, délai consultable sur la poste.fr

TRAVAUX

Programme Saint-Julien ENTREPRISE DUPUY : Le Lotissement "L'Orée du Parc " est constitué de 37 parcelles viabilisées. Il se situe à l'entrée du village route de Cazères. Il reste quelques parcelles à la vente. Les consignes pour instruction des Permis de Construire sont les suivantes : le bâti principal doit être parallèle à la rue du lotissement, maison de plus de 100 m², prévoir un stationnement pour les deux roues, il n'existe plus de passage de midi mais prévoir un stationnement de deux ou trois places, le garage peut compter.



Des travaux permettant le ralentissement et la sécurité ont été effectués sous la forme d'un plateau surélevé au niveau du nouveau lotissement "l'Orée du Parc".



Des travaux de peinture ont été réalisés

Nouvelle réglementation dans le Centre Bourg



Pour le bien des personnes et la sécurité de tous nous vous demandons de bien vouloir respecter la nouvelle réglementation de 30 kms/heure concernant la traversée du village



Assainissement Collectif

La tranche de travaux concernant l'assainissement est terminée. Ce dernier est désormais fonctionnel.



DISTRIBUTEUR DE PRODUITS LOCAUX

Depuis le vendredi 12 août un distributeur de Produits Locaux et Bio est à votre disposition à l'entrée du village entre la Porte du Volvestre et face au cimetière

Vous y trouverez des fruits et légumes frais ainsi que des jus de fruits, miel et fromages des Producteurs de proximité.



CIMETIERE

La Procédure d'abandon de concessions des cimetières s'est achevée le 24 juin 2022.

La Procédure de reprise de concession de l'état d'abandon débutera dès le mois de septembre 2022.

Le "Cimetière POUCHON" route de Saint-Elix a donné lieu à une réorganisation du site pour prendre en compte les nouvelles dispositions du règlement intérieur des cimetières communaux.

Seront créés :

- un emplacement pour l'ossuaire
- les terrains communs
- le colombarium
- le jardin cinéraire
- un espace naturel
- un espace concessions trentenaires
- un espace concessions décennales
- un agrandissement de l'espace "Perpétuité"



Vous pouvez retrouver les informations concernant les Cimetières "BESSE et POUCHON" sur le site internet de la Commune www.saintjulienurgaronne.fr rubrique "village" puis "cimetière".

- Règlement intérieur du Cimetière, règlement du Colombarium et Tarification.



~ Baignades ~

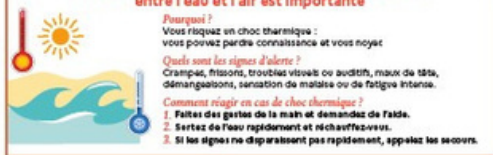
ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES



ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :
15 - 18 - 112

Pour plus d'informations
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

EN PARTENARIAT AVEC

~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillés.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent au moins 50 décès chez les enfants de moins de 10 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :
15 - 18 - 112

Pour plus d'informations
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

EN PARTENARIAT AVEC

ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



Protégez-vous



EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



